



# INFORMATION

## Rentrée scolaire 2018-2019

**lundi 3 septembre 2018**



Madame, Monsieur,

### REINSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La réinscription aux différents services est automatique. Sauf avis contraire des familles, tous les services utilisés l'année précédente sont reconduits.

Néanmoins pour finaliser la réinscription, il est **impératif** de :

1) Retourner en mairie

- Le formulaire des autorisations dûment complété et signé
- Les photocopies des vaccinations
- L'attestation d'assurance scolaire 2018-2019
- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016

2) Se connecter au portail famille pour :

- Mettre à jour vos données personnelles
- Actualiser la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Communiquer une adresse mail valide (la communication avec les parents se fait essentiellement par envoi de messages électroniques)

3) Signaler les problèmes de santé

### RESERVATIONS POUR SEPTEMBRE

Les réservations sont à effectuées avant le 23 juillet 2018.

Nous vous rappelons que les réservations se font mois par mois et que le règlement est à déposer en mairie afin de valider les réservations.

### ACCUEIL DU MATIN – ACCUEIL DU SOIR

L'accueil est ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 7 h 15 et jusqu'à 18 h 30 le soir.

### ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée débutera le lundi 3 septembre 2018 et se déroulera les lundi, mardi, jeudi de 16 h 30 à 18 h 30. Le service s'arrêtera le jeudi 27 juin 2019.

**Mairie  
de Montigny-sur-Loing**



### ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs sera ouvert tous les mercredis selon 2 formules :

- Journée complète de 8 h 45 à 16 h 30, avec un accueil à partir de 7 h 15 le matin et 18 h 30 le soir ;
- Matin avec repas de 8 h 45 à 13 h/13 h 30, avec accueil à partir de 7 h 15 le matin.

### ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

Les horaires de l'accueil de loisirs sont alignés sur les horaires de l'école soit 8 h 45 – 16 h 30, avec un accueil à partir de 7 h 15 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir.

### PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique pour régler les services périscolaires (restaurant scolaire, les accueils pré et post scolaires, le mercredi, l'étude), ainsi que l'accueil de loisirs des vacances scolaires (2 formulaires distincts).

Sûr, simple et pratique, ce service gratuit est facile et rapide à mettre en place (signature d'un contrat de prélèvement, un RIB).

Pour souscrire au prélèvement automatique, contactez le service scolaire de la Mairie par mail ([compta.fm@montignysurloing.fr](mailto:compta.fm@montignysurloing.fr)) ou par téléphone au 01 64 45 57 04 ou téléchargez le formulaire sur le site internet de la commune ([www.montignysurloing.fr](http://www.montignysurloing.fr)).

### ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA SEMAINE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 15 - 8 h 35	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
8 h 35	Ouverture portes des écoles			Ouverture portes des écoles	
8 h 45 - 12 h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12 h - 13 h 35	Restauration scolaire	Restauration scolaire		Restauration scolaire	Restauration scolaire
13 h 35	Ouverture portes des écoles			Ouverture portes des écoles	
13 h 45 - 16 h 30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16 h 30 - 18 h 30	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir	

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service scolaire au :

01 64 45 57 04

[compta.fm@montignysurloing.fr](mailto:compta.fm@montignysurloing.fr)